

CONSEIL**Conseil****ÉVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITÉ DE LA POLITIQUE DE
L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE****Résumé****JT03480367**

Declassified

ÉVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITÉ DE LA POLITIQUE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Le Comité de la politique de l'économie numérique (ci-après « le Comité » ou « le CPEN ») a été créé en 1982 sous l'appellation de « Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications » (PIIC), avant d'être rebaptisé CPEN en 2014.

Conformément à son mandat (révisé en 2018), le Comité élabore des politiques fondées sur des données probantes par le biais de processus multipartites. Son objectif est de stimuler la croissance d'une économie numérique accessible, innovante, ouverte, inclusive et suscitant la confiance, au service d'une prospérité durable, et de fournir aux responsables de l'action publique les outils nécessaires pour définir une approche anticipative à l'échelle de l'ensemble de l'administration permettant d'exploiter le potentiel de la transformation numérique au bénéfice de la croissance et du bien-être dans les différentes dimensions de l'action publique. Le premier rôle du Comité est d'aider les Membres à mobiliser les ressources nécessaires pour répondre aux changements économiques et sociétaux induits par la transformation numérique, qui vont bien au-delà du seul cadre des technologies de l'information et des communications.

La présente évaluation en profondeur (IDE) porte sur la pertinence du Comité, l'efficacité et la qualité de ses produits et son fonctionnement au cours de la période 2009-20.

Il ressort de cette évaluation en profondeur que les Membres jugent « très » pertinents les objectifs et les travaux du Comité. Le CPEN obtient un score très élevé pour la pertinence des objectifs du programme, notamment en ce qui concerne les thèmes « Innovation, technologies émergentes » et « Digitalisation, économie numérique, transformation numérique » placés au cœur de son mandat. Le Domaine de résultats « Économie numérique » (1.3.1) placé sous la responsabilité du CPEN est passé, au cours de la période 2009-2020 couverte par l'évaluation, du statut de priorité moyenne à priorité élevée pour les Membres. Toutefois, la participation des délégués basés dans les capitales aux réunions du Comité et de plusieurs de ses groupes de travail a été plus faible que pendant les trois années ayant précédé la période considérée.

L'impact direct sur l'action publique des produits du CPEN se révèle tout aussi modéré dans l'évaluation quantitative, d'après les données du Rapport d'exécution des programmes (PIR). Dans le même temps, les résultats de l'évaluation qualitative montrent un regard globalement positif sur l'impact du CPEN sur l'action publique. Plus précisément, le CPEN a influencé l'élaboration de la politique nationale à trois niveaux, en parfaite cohérence avec son mandat.

Premièrement, le Comité a su repérer les tendances émergentes, les possibilités et les défis, dans un environnement qui évolue rapidement et suscite beaucoup d'intérêt dans l'opinion publique. Le CPEN a traité ces enjeux et, de l'avis des décideurs interrogés, produit des analyses innovantes, souvent plus avant-gardistes que celles réalisées dans les pays Membres ou dans d'autres organisations internationales.

Deuxièmement, l'influence des travaux du Comité sur l'élaboration des politiques publiques dans les pays s'est traduite dans sa manière d'aborder l'économie numérique : non plus comme une série de changements technologiques mais comme un processus horizontal de digitalisation touchant plusieurs dimensions de la vie sociale et économique. Parmi les produits proposés par le CPEN figurent des points de vue et des outils permettant de relever des enjeux tels que la confidentialité et la sécurité des données, l'intelligence artificielle ou la 5G, qui vont bien au-delà des aspects techniques.

Troisièmement, l'impact du CPEN sur les Membres s'est matérialisé dans l'élaboration (et la mise à jour) d'une série de normes, dont des instruments juridiques, qui non seulement constituent des outils normatifs mais contribuent à la diffusion des analyses du Comité. Il convient à cet égard de citer la

Recommandation de l'OCDE sur l'intelligence artificielle [[OECD/LEGAL/0449](#)], dont sont directement tirés les Principes du G20 sur l'IA. Le processus de consultation multipartites de cette recommandation est en effet reconnu dans cette évaluation comme une bonne pratique qui pourrait s'avérer profitable aux autres comités. Au-delà des instruments juridiques de ce type, les nombreuses publications réalisées dans le contexte du projet horizontal « Vers le numérique » ont eu un impact considérable – projet dont le CPEN était le chef de file.

Le CPEN est un comité qui fonctionne bien, exécutant ses travaux en application de la révision 2018 de son mandat. L'élaboration du Programme de Travail et Budget (PTB) du Comité, dont le champ d'action va croissant, prend la forme d'un processus de consultation et de priorisation impliquant les délégués du Comité et de ses groupes de travail, sous la supervision du Bureau élargi. L'organisation des deux réunions annuelles du Comité et de ses groupes de travail au cours des « semaines du CPEN » permet un échange d'informations, y compris au sein de la sous-structure du Comité. Cette organisation a été adaptée à la crise du COVID-19 et le Comité prend acte des enseignements à tirer du passage au 100 % virtuel pour la tenue des réunions.

Le Comité diffuse ses produits via différents canaux, notamment des événements spéciaux organisés à l'occasion de la communication de produits spécifiques. Toutefois, l'élaboration d'une stratégie de communication plus claire pourrait améliorer encore l'impact du Comité.

La digitalisation est un processus qui touche plusieurs si ce n'est l'ensemble des secteurs de la politique publique et, bien entendu, les travaux du Comité impliquent une coopération horizontale. Le principal mécanisme de cette coopération est le projet horizontal « Vers le numérique », auquel contribuent quatorze « comités principaux » et dont le CPEN est le chef de file. Outre ce projet, il existe d'autres exemples d'échanges fructueux entre comités. Toutefois, les délégués n'ont pas toujours connaissance de leur existence.

Le CPEN collabore avec des Partenaires clés de l'OCDE, ainsi qu'avec un petit nombre de non-Membres. Cette ouverture s'est traduite par une plus grande implication de la part de plusieurs partenaires de longue date. Toutefois, le niveau d'engagement de plusieurs pays jouissant d'une forte présence internationale en matière de numérique demeure modéré.

L'un des points forts du CPEN est la profondeur et la qualité des échanges avec les acteurs et les organisations de la société civile (OSC). Business at OECD (BIAC), la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) et le CSISAC (le Comité consultatif de la société civile sur la société de l'information auprès de l'OCDE, expressément créé pour représenter la société civile auprès du CPEN) ont exprimé leur satisfaction à l'égard de leur participation aux travaux du Comité. Les représentants d'autres OSC ont également été invités à échanger avec le Comité, ce qui a contribué à enrichir ses débats.

Nonobstant la bonne performance globale, certains axes d'amélioration ont été recensés :

- La baisse de participation des délégués en poste dans les capitales aux réunions du Comité et de ses organes subsidiaires mérite une attention particulière ;
- Au niveau mondial, si le Comité exerce un impact par le biais du G20, ses efforts pour favoriser l'égalité femmes-hommes ou la réalisation d'autres Objectifs de développement durable, malgré les clauses de son mandat et des PTB, peuvent encore être améliorés ;
- Le Comité a mis au point des outils en ligne pour communiquer ses résultats et produit des efforts pour les diffuser, jugés appréciables par les personnes interrogées. L'élaboration d'une stratégie de communication pourrait contribuer à en maximiser l'impact ;
- Le CPEN a mis en place diverses activités conjointes et divers types de coopération avec d'autres comités, dont le plus important est le projet horizontal « Vers le numérique ». Cette coopération fructueuse a conduit à une augmentation du nombre de ces activités conjointes et un élargissement de leur périmètre. Conséquence : plusieurs délégués, y compris des membres du Bureau, estiment qu'il

est de plus en plus difficile d'avoir une vue globale du réseau d'échanges au sein duquel le CPEN évolue ;

- De la même manière, le Comité tire parti des échanges avec les représentants de la société civile, mais leur diversité et leur nombre nécessitent une considération continue de leurs rôles et contributions respectifs.

Évaluation¹

| | |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| <i>Pertinence</i> | <i>Élevée</i> |
| <i>Efficacité</i> | <i>Moyenne à élevée</i> |
| <i>Qualité des produits du Comité</i> | <i>Élevée à très élevée</i> |
| <i>Fonctionnement du Comité</i> | <i>Très satisfaisant</i> |

Recommandations

Recommandation N° 1 : Le Comité de la politique de l'économie numérique devrait analyser les causes de la baisse de la participation des délégués basés dans les capitales à ses réunions et celles de ses groupes de travail et prendre les mesures appropriées afin de conserver sa pertinence.

Recommandation N° 2 : Le Comité de la politique de l'économie numérique devrait s'assurer que ses produits favorisent l'égalité femmes-hommes et la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, avec pour optique de renforcer l'impact de ses produits au niveau mondial.

Recommandation N° 3 : Le Comité de la politique de l'économie numérique devrait élaborer une stratégie de communication en vue de permettre une diffusion de ses produits plus systématique et davantage axée sur les résultats.

Recommandation N° 4 : Le Comité de la politique de l'économie numérique a mis en place diverses activités conjointes et différents types de coopération avec d'autres comités, dont le plus important est le projet horizontal « Vers le numérique ». Cette coopération fructueuse a conduit à une augmentation du nombre de ces activités conjointes et un élargissement de leur périmètre. Conséquence : plusieurs délégués, y compris des membres du Bureau, estiment qu'il est de plus en plus difficile d'avoir une vue globale du réseau d'échanges au sein duquel le CPEN évolue. Le Comité de la politique de l'économie numérique devrait s'assurer que les délégués sont tenus pleinement informés des activités réalisées en collaboration avec d'autres comités, afin d'en garantir le suivi permanent et de saisir les possibilités de mettre en place ce type de coopération, le cas échéant.

Recommandation N° 5 : Afin de tirer parti le plus possible de l'implication des organisations de la société civile dans ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires, le Comité de la politique de l'économie numérique devrait, compte tenu de la diversité et du nombre de ces OSC, évaluer périodiquement leur niveau d'engagement et leurs motivations. Il devrait aussi veiller à préserver l'équilibre des intérêts représentés par ces OSC.

¹ Pertinence, efficacité et qualité sont notées sur une échelle de 1 à 9 (Très faible / Très faible à faible / Faible / Faible à moyenne / Moyenne / Moyenne à élevée / Élevée / Élevée à Très élevée / Très élevée). Le fonctionnement du Comité est noté sur une échelle de 1 à 5 (Insuffisant / Moyen / Satisfaisant / Très satisfaisant / Excellent).